



Compte-rendu du groupe de travail du 29 juin 2018

Ce groupe de travail relatif aux promotions Hors Classe a été mis en place à la demande conjointe des trois organisations syndicales représentées actuellement à la CAPD du Puy-de-Dôme. Le SNUipp 63 se réjouit que l'unité syndicale ait pu permettre la tenue de cette instance. Il précède la CAPD « accès à la hors classe »

Pour le SNUipp-FSU, il était essentiel de pouvoir exprimer notre analyse des nouvelles conditions d'accès à la Hors Classe, de faire part de l'incompréhension des collègues quant aux appréciations notifiées sur i-prof, mais aussi d'entendre les explications de l'administration et faire des propositions pour que la Hors Classe soit accessible à tous nos collègues avant leur départ à la retraite.

Notons que l'administration du Puy-de-Dôme, comme dans l'ensemble des départements, a travaillé sur ce dossier dans des conditions déplorables du fait de la non-préparation du Ministère qui dans son plus grand mépris n'a pas donné au niveau national, académique et départemental, le ratio des promus/promouvables.

De plus, en quelques mois, les IEN ont dû porter un avis :

- deux fois pour la classe exceptionnelle
- deux fois pour la hors classe
- une fois pour les psychologues de l'Éducation nationale

Autrement dit, l'avancement au mérite donne beaucoup de tracas, ne satisfait personne, crée de l'injustice et de la frustration !

Pour les organisations syndicales, le désarroi des collègues vient du fait que l'appréciation, résumée en un mot, sur i-prof n'est appuyée sur aucun commentaire justifiant celle-ci. Il en ressort un sentiment fort de non-reconnaissance du travail accompli. L'administration répond que le manque de temps pour les IEN au vu du nombre de situations à étudier (985 promovables) ne permettait pas de communiquer autre chose que l'appréciation.

L'aspect non-révisable de l'appréciation pose également problème : comment imaginer qu'un collègue ne puisse pas progresser ? Il s'agit d'un aspect réglementaire incontournable. Cependant, les représentants de l'administration ont expliqué que cette appréciation, en fait, n'est valide que pour une période de 4 ans, soit pour la campagne 2017-2021.

L'IEN-Adjoint nous a informés que les IEN n'avaient pas de « quotas » à respecter pour les différentes appréciations. La dernière note pédagogique n'a pas été l'élément déterminant mais plutôt le regard porté sur l'ensemble du dossier du collègue. Un des éléments les plus injustes est sans doute la non-prise en considération des années d'exercice en tant qu'instituteur puisque seule, l'ancienneté dans le grade de PE, à sa date d'entrée dans le corps, compte.

Pour le SNUipp-FSU, il faut avant tout changer cette règle et nous avons proposé que le critère de l'AGS soit le critère discriminant en cas d'égalité de barème. Si cela n'était pas possible, l'autre levier serait de relever l'appréciation des anciens instituteurs ou professeurs des écoles en majorant l'appréciation de très satisfaisant à excellent, afin de s'assurer qu'ils puissent tous partir à la retraite en ayant atteint la hors classe.

Les représentants de l'administration ont pris note de nos observations. Les avis ne seront sans doute pas retouchés mais le tableau d'avancement pourrait évoluer d'ici la CAPD du jeudi 5 juillet.

Le SNUipp-FSU a toujours revendiqué que l'évolution de carrière ne soit pas corrélée à la note ou à l'appréciation de l'IEN. La note pouvait être aussi arbitraire que l'appréciation et n'était pas forcément en adéquation avec les commentaires contenues dans les rapports d'inspection. Nous n'acceptons pas la philosophie affichée du gouvernement qui prône "la refonte de la rémunération des agents publics, avec une remise à plat complète des modalités de rémunération des agents publics et la généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel" !

Tous les enseignants du 1er degré, quelle que soit leur fonction doivent être valorisés et atteindre la hors classe. Cela passe par l'augmentation importante, du contingent des promus.

Les élues à la CAPD
Joëlle MASSON & Laëtitia POINTU

N'attendez pas un problème pour vous syndiquer: le jour où vous en aurez besoin, il n'y aura peut-être plus de syndicat !

Rejoignez et adhérez au SNUipp



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et des Professeurs de collège - FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75

Snu63@snuipp.fr

SNUipp - FSU